

**NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU
BUDGET PRIMITIF 2019**

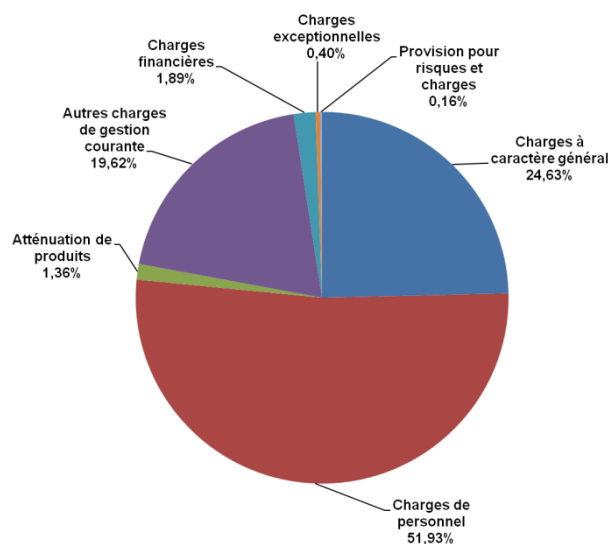
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette et les charges financières, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les produits fiscaux, les dotations et participations, les produits de gestion courante, le produit des cessions d'immobilisations, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2019, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 14.231.288 € et se répartissent de la façon suivante :

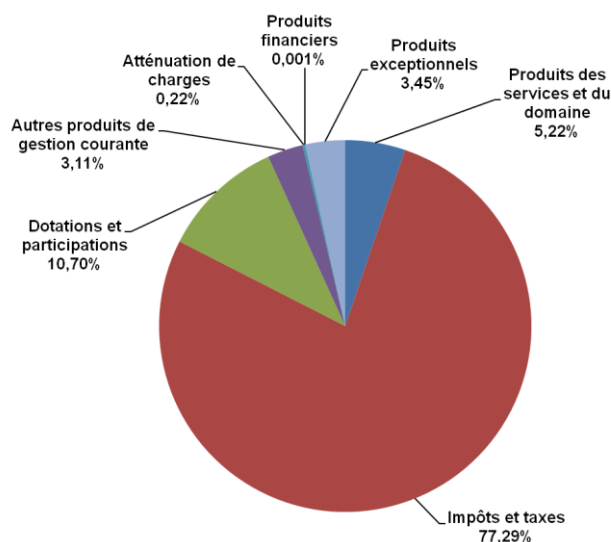
Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 12.262.512,14 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	3 019 880,18 €
Charges de personnel :	6 368 195,00 €
Atténuations de produits :	167 000,00 €
Charges de gestion courante :	2 406 194,62 €
Charges financières :	232 010,00 €
Charges exceptionnelles :	49 232,34 €
Provision pour risques et charges :	20 000,00 €



Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 13.489.663,22 € et se répartissent de la façon suivante :

Produit des services du Domaine :	704 187,00 €
Impôts et taxes :	10 426 488,00 €
Dotations, subventions et participations :	1 443 761,00 €
Autres produits de gestion courante :	418 960,00 €
Atténuation de charges :	30 300,00 €
Produits financiers :	150,22 €
Produits exceptionnels :	465 817,00 €



2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

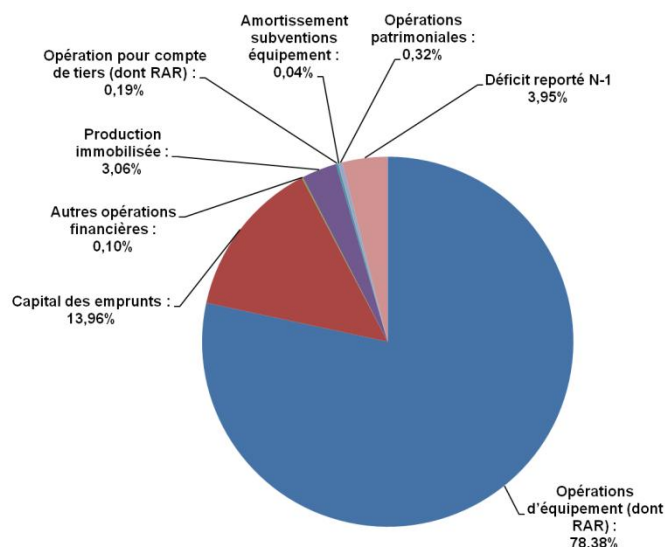
Les principales opérations prévues en 2019 sont :

- Video protection :	140 000,00 €
- Trinquet Partie restaurant (RAR) :	89 574,84 €
- Aménagement mairie (dont RAR) :	104 681,25 €
- Plan Phyto zéro (dont RAR) :	23 742,50 €
- Acquisition véhicule :	100 000,00 €
- Acquisition patrimoine :	16 840,00 €
- Matériel informatique (dont RAR) :	25 247,60 €
- Acquisitions foncières (dont RAR) :	124 841,60 €
- Reboisement ONF :	62 500,00 €
- Mise en conformité accessibilité (dont RAR) :	293 120,63 €
- Programme giratoire (dont RAR) :	8 100,00 €
- Voirie (dont RAR) :	569 979,41 €
- Parking Gilbert :	320 000,00 €
- Espace Maïté Richier :	500 000,00 €
- Tribunes du stade (RAR) :	1 142 497,56 €
- Centre social La Haüt (dont RAR) :	547 499,50 €
- Eglise de Soeix (RAR) :	63 505,20 €
- TEPCV (dont RAR) :	840 881,94 €
- Promenade Bellevue (dont RAR) :	275 855,00 €
- Parcours santé(dont RAR) :	70 089,52 €
- Aménagement espace biodiversité (dont RAR) :	10 022,70 €
- OPAH RU (dont RAR) :	67 530,00 €
- Passe à poissons (dont RAR) :	44 281,35 €
- Trinquets :	9 000,00 €
- Toiture école Pondeilh :	180 000,00 €
- Mise en valeur nef Eglise Sainte-Croix :	15 000,00 €
- Vélo et territoire :	14 000,00 €
- Parc Pommé :	25 400,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 8.488.075 € et se répartissent de la façon suivante :

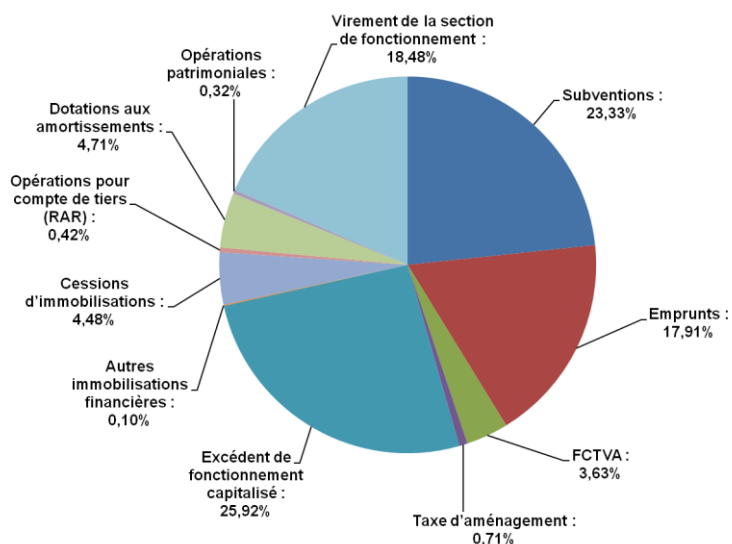
Dépenses d'investissement

Opérations d'équipement (dont RAR) :	6 652 580,96 €
Capital des emprunts :	1 185 000,00 €
Autres opérations financières :	8 400,00 €
Production immobilisée :	260 000,00 €
Opération pour compte de tiers (RAR) :	16 094,38 €
Amortissement subventions équipement :	3 441,46 €
Opérations patrimoniales :	27 216,00 €
Déficit reporté N-1 :	335 342,20 €



Recettes d'investissement

Subventions (dont RAR) :	1 980 038,14 €
Emprunts :	1 520 000,00 €
FCTVA :	308 232,00 €
Taxe d'aménagement :	60 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 200 000,00 €
Autres immobilisations financières :	8 400,00 €
Cessions d'immobilisations :	380 000,00 €
Opérations pour compte de tiers (RAR) :	35 413,00 €
Dotations aux amortissements :	400 000,00 €
Opérations patrimoniales :	27 216,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 568 775,86 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 1.705.334,40.

4 – La dette

Début 2019, le capital de la dette s'élève à 11.084.200 €.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 676.000 €.

